



La Visitation-de-l'Île-Dupas

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO. 294-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, Nancy Guertin directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil municipal de la Municipalité de La Visitation-de-l'Île-Dupas a adopté à la séance ordinaire du 22 février 2022, le règlement n°294-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux.

L'objet de ce règlement est l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie pour les élus(es) de la municipalité de La Visitation-de-l'Île-Dupas et énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, ainsi que les règles de déontologie qui doivent guider les membres du conseil.

Le présent code poursuit les buts suivants :

- Refléter les valeurs qui sont priorisées par la municipalité dans la prise de décision des membres du conseil contribuant ainsi à la promotion de ces dernières ;
- Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus(es) et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
 - Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement ;
- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Les règles énoncées dans ce Code concernent, notamment, l'indépendance de jugement des élus(es) dans l'exercice de leurs fonctions eu égard à leurs intérêts personnels, l'utilisation ou la communication des renseignements confidentiels, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation des ressources de la municipalité ainsi que l'après-mandat. Ce Code prévoit également les sanctions que peut entraîner un manquement ;

Le règlement est déposé au bureau municipal au 113, rue de l'Église, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture du bureau municipal. Le règlement peut également être consulté sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ à la Visitation-de-l'Île-Dupas, ce 23^e jour du mois de février de l'an 2022

Nancy Guertin,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Nancy Guertin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de la Visitation-de-l'Île-Dupas, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi, le 23 février 2022 entre 8 heures et 17 heures.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 février 2022.

Nancy Guertin, Directrice générale et greffière-trésorière